

Plan de développement durable du Québec

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec
- Février 2005 -



**CONSEIL DE
BASSIN DE LA
RIVIÈRE RIMOUSKI**
TABLE DE CONCERTATION POUR
LA GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Référence à citer

CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI. 2005. Plan de développement durable du Québec. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec, février 2005. 6 pages.

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le *Conseil de bassin de la rivière Rimouski* (CBRR) est un organisme sans but lucratif dont les activités ont débuté en juin 2000 à titre de Conseil de bassin provisoire. Son incorporation officielle, fruit de deux années de travail acharné à la mise en place, a eu lieu en mars 2001. Le conseil d'administration, qui agit à titre de **table de concertation**, est composé de 28 membres divisés en quatre catégories et provenant de 12 secteurs d'activité. Son terrain d'action est le bassin versant de la rivière Rimouski, un territoire de 1635 km² situé dans le Bas-Saint-Laurent (figure ci-dessous). Le principal mandat¹ du *CBRR* est de « promouvoir la gestion intégrée des ressources par bassin versant, en concertation, dans un esprit de **développement durable**, dans le but d'assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et des ressources qui lui sont associées ».

Par le biais d'un Cadre de référence, le *CBRR* a également les mandats d'élaborer un plan directeur de l'eau (PDE) en informant et favorisant la participation de la population; de faire signer des contrats de bassin aux acteurs de l'eau; de suivre la mise en œuvre de ces contrats de bassin; de faire la mise à jour du PDE; d'informer la population et les acteurs de l'eau de façon continue, et finalement, de participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) afin d'assurer l'arrimage entre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) et la GISL (MENV, 2004).

La GIEBV est un exemple concret de mise en œuvre du développement durable au Québec, et le *CBRR* possède une expertise reconnue dans ce domaine. Par le biais de ce mémoire, l'intérêt du *CBRR* est donc de transmettre au gouvernement du Québec certaines recommandations afin qu'elles soient utilisées pour l'élaboration du Plan de développement du Québec.



¹ Le lecteur est invité à consulter le site Internet (www.cbrr.org) pour de plus amples informations sur les mandats du *CBRR* et ses activités.

2. LES RECOMMANDATIONS DU CBRR

Le *CBRR* adhère aux 14 principes guidant le *gouvernement du Québec* dans sa démarche puisque la grande majorité de ces principes s'applique actuellement à la GIEBV. Cependant, à la lumière de l'expérience du CBRR dans la GIEBV, il apparaissait important pour les membres du *CBRR* de transmettre quelques recommandations au *gouvernement du Québec* :

1. Assurer, à court terme, un financement adéquat au développement durable du Québec.

À ce niveau, les *Organisations de bassin versant du Québec* (OBV) savent bien de quoi elles parlent! Depuis l'annonce de la *Politique nationale de l'eau* en 2002, les OBV reconnues prioritaires par le *gouvernement du Québec* ne cessent de se débattre afin d'assurer un financement adéquat de leur organisation. Cette politique a été lancée sans aucun moyen financier et sans aucun échéancier précis. Faute de moyens, les OBV font maintenant face à une embûche de taille, la **démobilisation**.

Le CBRR recommande donc au *gouvernement du Québec* d'assurer un financement **adéquat** et à la mesure de ses ambitions, et ce, afin d'éviter la même situation que vit actuellement le GIEBV au Québec. Il serait également préférable que le Gouvernement prenne **rapidement** des mesures pour assurer ce financement. La mise en place d'un *Fond vert* est à notre avis un bon moyen d'y arriver. Le CBRR demande toutefois au *gouvernement du Québec* de respecter le *Fond national de l'eau* institué en décembre 2002. Pour les acteurs de l'eau, ce fond est essentiel au financement de la GIEBV. Il doit être **strictement dédié à l'eau**, ce qui exclut la possibilité qu'il puisse alimenter le *Fond consolidé du gouvernement du Québec*, et être constitué par les redevances sur l'eau.

2. Passer rapidement aux actes!

C'est classique! C'est souvent au moment de passer aux actes que les choses se compliquent. Nous sommes d'avis que le gouvernement doit à tout prix éviter de se satisfaire de simples énoncés ou de pauvres intentions. Si ça se fait ainsi, le *gouvernement du Québec* alimentera encore une fois le facteur « **démobilisation** »; toute l'énergie et tout l'argent consacrés à ces consultations n'auront servi à rien. Il faut s'assurer que notre effort collectif soit respecté et mis en application rapidement! Nous recommandons donc au *gouvernement du Québec* d'agir rapidement et de façon concertée avec les acteurs du milieu.

3. Intégrer, à court terme, le développement durable dans les actions gouvernementales et ministérielles.

Tout d'abord, le *CBRR* croit que le *Plan de développement durable du Québec* est plus qu'une simple affaire d'un seul Ministère. Il doit interpeller l'ensemble de l'appareil gouvernemental du Québec, et ce, dès maintenant. Pour ce faire, le *CBRR* est d'avis que le développement durable du Québec doit être coordonné par une instance se situant à un niveau supérieur aux ministères québécois. Cette instance, tel le *Bureau des audiences publiques sur l'environnement*, pourrait être indépendante du *gouvernement du Québec*. Un code d'éthique et des mandats bien précis pourraient lui être attribués afin que cette instance réalise son rôle dans l'intérêt public, avec intégrité, équité, dignité, honneur et impartialité.

De plus, le *CBRR* est d'avis que le développement durable devrait être intégré dès maintenant dans les décisions gouvernementales, tel les projets de loi (ex. Projet de loi N° 62 - Loi sur les compétences municipales-). Le meilleur exemple serait sans aucun doute l'intégration complète des principes de développement durable proposés dans le *PDDQ* dans la révision du régime forestier québécois qui devrait se réaliser sous peu, suite aux travaux de la *Commission Coulombe*.

4. Miser sur les communications, l'éducation et la formation pour s'assurer l'adhésion complète de la population au PDDQ.

Par sa définition, le développement durable touche à plusieurs secteurs d'activité. Ainsi, le *CBRR* est d'avis que la plupart des programmes de formation existants (collégiales, universitaires, etc.) devraient intégrer une formation générale sur les concepts, les principes et les moyens qui sous-tendent au développement durable. Il serait également important d'intégrer des projets éducatifs au niveau primaire et ce, afin de sensibiliser les adultes de demain à ce concept qui les concerne déjà. Le *CBRR* est également d'avis que le gouvernement devra lancer une vaste campagne de communication auprès de la population et des instances locales afin de s'assurer de l'adhésion de tous au *PDDQ*.

5. Miser sur la GIEBV comme exemple concret de mise en œuvre du développement durable, miser sur les acteurs du milieu!

La GIEBV est sans aucun doute l'un des plus beaux exemples de mise en œuvre du développement durable au Québec. Le gouvernement semble le reconnaître puisque la GIEBV est citée comme le premier exemple d'actions du développement durable du Québec. Bravo! Cependant, pourquoi ne pas attribuer aux OBV des mandats spécifiques? Pourquoi n'ont-ils pas de rôles et de fonctions définis dans la Stratégie de développement durable proposée? Le Plan de développement durable est plus qu'une affaire « **étatique** », c'est un **enjeu d'intérêt public**. Le *CBRR* est donc d'avis qu'il faut absolument intégrer les **acteurs du milieu** qui constituent l'une des premières lignes concrètes d'intervention « **terrain** » pour la mise en œuvre du développement durable au Québec. À lui seul, le Gouvernement et ses Ministères ne pourront arriver à leurs fins et le *Plan de développement durable du Québec* ne restera qu'un **vœu pieu**.

3. CONCLUSION

Le Plan de développement durable du Québec est d'abord et avant tout un projet de Société. Pourtant, à la lecture de ce dernier, on a souvent l'impression que le *gouvernement du Québec* veut à tout prix « étatiser » ce grand projet. Selon le *CBRR*, le gouvernement devra prendre en compte toute l'énergie que les acteurs du milieu ne cessent de mettre dans le développement durable. Le meilleur exemple est sans aucun doute la GIEBV. Pour réussir, le gouvernement devra se montrer beaucoup plus sérieux en intégrant étroitement la population dans ce projet, en assurant les crédits (\$) nécessaires à sa réussite et en se dotant d'une structure solide vouée à la coordination de ce projet de Société.